

# Hôpitaux : la prime de 1 500 € à Grasse et Cannes

Loïc Dombrevail, député LREM de la 2<sup>e</sup> circonscription, annonce que le ministre de la Santé, Olivier Véran, ajoute Clavary et Veil à la liste des bénéficiaires de la prime Covid. Pas Menton

La décision du ministre des Solidarités et de la Santé n'a pas encore été annexée au décret Covid, mais la prime de 1 500 euros sera bien versée à l'hôpital Clavary de Grasse, annonce le député (LRM) de la 2<sup>e</sup> circonscription des Alpes-Maritimes dans un communiqué de presse envoyé ce samedi à Nice-Matin.

## Des efforts payants

Le centre hospitalier de Grasse sera intégré à l'annexe 2 du décret prime grâce à son intervention auprès d'Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, peut-on y lire. « Le Directeur du centre hospitalier de Grasse pourra donc décider du relèvement de la prime à 1 500 euros dans ses services, à l'instar des personnels soignants de l'hôpital d'Antibes », explique encore l' élu de la majorité présidentielle. « C'est un juste retour des choses pour le personnel du



L'hôpital de Grasse est entré dans la liste des établissements qui recevront la prime Covid. Celui de Cannes aussi. (DR)

centre hospitalier de Grasse qui s'est pleinement investi dans la prise en charge des patients et dans la coopération avec les soignants d'Antibes et de Cannes pendant cet épisode Covid. Je suis très heureux d'avoir pu intercéder en leur faveur auprès du ministre, Olivier Véran, que je remercie pour cette décision juste ».

Si le député ne le précise pas dans son communiqué, il l'affirme au téléphone : le

centre hospitalier Simone-Veil à Cannes, établissement qui ne fait pas partie de sa circonscription, entre, lui aussi, dans la liste des bénéficiaires de la prime, « mais pas Menton. » Les maires de Cannes et Grasse, respectivement David Lisnard et Jérôme Viaud, s'étaient démenés de concert pour défendre les intérêts des soignants en première ligne, aussi bien à Simone-Veil qu'à Clavary.

vary.

## Les Tweets de Lisnard et Viaud

Leurs réactions à la décision du ministre attendront cependant la parution au Journal officiel d'ici une semaine à dix jours. C'est en tout cas ce qu'ils promettent dans des tweets postés ce samedi en réponses, détournées et un peu acides, à celui de Loïc Dombrevail.

Quant aux personnels de l'hôpital de Grasse, dont certains ont récemment manifesté sur le parvis de l'établissement (à l'instar de ceux de Cannes), ils ne pourront que se féliciter dès lors qu'ils auront eu l'information officiellement. Candice Julou, secrétaire générale CGT des hospitaliers de Grasse, confiait, hier, ne pas être au courant. « Quoi qu'il en soit, nous continuerons notre action

## La phrase

« Je regrette qu'il n'y ait pas une meilleure collaboration entre les maires qui ne sont pas de la majorité gouvernementale et les députés qui le sont. Les choses avanceraient plus vite dans l'intérêt général. »

Loïc Dombrevail, député LREM de la 2<sup>e</sup> circonscription

qui consiste à manifester tous les mardis à 11 h 30, car nous voulons avant tout une vraie augmentation des salaires pour tout le personnel et des renforts de personnels au quotidien afin que nous puissions continuer à travailler dans de bonnes conditions, comme c'était le cas pendant la crise où les aides ont été nombreuses », prévient-elle.

MARIANNE LE MONZE  
mlemonze@nicematin.fr

# Seniors et jeunes azuréens solidaires

En cette période exceptionnelle qui engendre des contraintes et des précautions particulières, le partage d'un même lieu de vie par des personnes âgées et d'autres plus jeunes, peut prêter à hésitation. Car l'objectif de l'association *Toit en tandem* est original, comme le rappelle Véronique Pater, présidente : offrir aux étudiants une chambre au domicile d'un senior qui vit seul. Moyennant un tout petit loyer ou gracieusement. Et, surtout rompre l'isolement des aînés. Bonne nouvelle : durant le confinement, les binômes installés ont tenu bon et de nouvelles demandes sont enregistrées.

## Comment s'est déroulé le confinement ?

Les seize binômes installés dans le département sont restés en place, la moitié en formule solidaire (NDLR : l'étudiant s'engage à être présent le soir et le week-end, il aide aussi aux courses, etc). Les seniors ont été ravis d'avoir un jeune qui puisse sortir, aller à la pharmacie, faire des courses, et rendre de menus services...

## Qu'est-ce qui a été modifié ?

J'ai ajouté un engagement

« Covid » que les jeunes et les seniors doivent signer afin de s'assurer du respect des mesures sanitaires.

## Et depuis le déconfinement ?

J'ai mis en place deux nouveaux binômes. L'un à Nice et l'autre à Vallauris-Golfe-Juan.

## Vous avez de nouvelles demandes ?

Je reçois depuis le début de Parcoursup des dossiers d'étudiants qui cherchent des solutions solidaires de chambres en cohabitation.

## Qui peut faire une demande ?

Des étudiants. Français ou étrangers. Ils doivent être âgés de moins de 30 ans mais nous privilégions les jeunes à partir de 22 ans, pour une question de maturité. Ils doivent être capables de bien réagir lors d'une éventuelle situation de crise. Toute candidature fait l'objet d'un entretien.

## Il faut trouver des accueillants volontaires ?

Nous sommes membres du réseau national COSI qui compte plus de 7 000 binômes senior-

étudiant en France. Jusqu'ici, les accueillants étaient approchés dans les salons qui leur sont réservés, comme « bien vieillir » et « bien-être ». Mais, tous ces forums ont été annulés jusqu'en septembre prochain, au moins. Nous présentons également notre action auprès des CCAS, lors de conférences, comme cela est le cas à Antibes. Nous sommes aussi présents sur les réseaux sociaux, comme Facebook, c'est là que nous sensibilisons les aidants. Enfin, nous sommes en contact aussi avec les structures d'aide à domicile.

## Rappelez le principe de Toit en tandem ?

Il y a plusieurs demandes. Le senior dispose d'une chambre ou d'un logement vide. Il souhaite le mettre à disposition d'un étudiant qui, faute de moyens financiers suffisants, a des difficultés à se loger. C'est particulièrement flagrant dans notre région où le prix des loyers est élevé. Le senior contribue ainsi à la réussite des études de ce jeune. En échange, le senior bénéficie d'une présence quotidienne bienveillante. Il y a aussi le souhait, pour certains, de disposer tout simplement d'un

complément de revenus.

## Dans ce cas, quels sont les montants ?

Le montant maximal, charges incluses, est de 300 euros mensuels. Mais, la contribution est ramenée, le plus souvent à un maximum de 50 euros

## Il y a plusieurs formules ?

Nous avons voulu privilégier la souplesse. Avec la formule solidaire, le ou la jeune s'engage à être là le soir et le week-end. L'étudiant aide aussi pour les courses, etc. L'accueillant, lui, la loge gratuitement ou ne fait payer que l'eau et l'électricité et met à disposition toutes les commodités. La formule conviviale, elle, prévoit que la présence de l'étudiant est sans engagement. Il paie un loyer ou plutôt une indemnité d'occupation modérée. Mais, lors de la signature du contrat de cohabitation, l'instauration de moments de partage, comme les repas, etc ; sont définis. Ensuite, aux binômes de trouver leur terrain d'entente. Il y a un temps d'essai d'un mois. Au fil du temps, chacun trouve son rythme. Certains restent ensemble



Véronique Pater lors d'une permanence au BIJ d'Antibes. Juste avant le début du confinement. (Photo Cyril Doderigny)

plusieurs années.

## Cela peut déboucher sur de belles histoires ?

C'est gratifiant de voir naître de vrais liens intergénérationnels. Parfois, on a l'impression qu'ils font partie d'une famille ! Et, enfants et petits-enfants, qui souvent n'habitent pas en France ou sont même à l'étranger, sont rassurés de savoir que quelqu'un veille, chaque jour, sur leur parent. Cela est encore plus vrai durant la pandémie.

RECUEILLI PAR M.-C. A. mabalain@nicematin.fr

Contact : Véronique Pater, tél. 07 69 61 82 49  
site internet : toitentandem.fr  
contact@toitentandem.fr